

Mention Complémentaire Animation Gestion de Projets dans le Secteur Sportif (MC AG2S)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous pourrez viser des activités professionnelles dans le champ de l'animation, l'administration et la gestion de projets ou d'organisations dans le secteur économique du sport, dans des associations ou collectivités ou toute structure promouvant les activités physiques ou sportives, y compris dans un cadre périscolaire. Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Entreprises d'accueil

Structures publiques ou privées : collectivités locales, associations, (notamment sportives), établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque...

D'une façon générale, dans toute structure promouvant les activités physiques ou sportives : structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : titulaire d'un Baccalauréat ou diplôme de niveau 4.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
01033501	30833

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à 2 unités BP JEPS.

Durée de la formation

Sur 1 an : 434 heures de formation théorique en UFA.
De septembre à juin.

Durée du contrat

1 an, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne : 2 jours en UFA, 3 jours en structure.
Le calendrier peut varier pour tenir compte des périodes d'activité fortes en entreprise.
Le calendrier d'alternance est remis lors de l'inscription.

Coordonnées de l'UFA



Ensemble scolaire St Jacques de Compostelle

2 rue Anne-Marie Martel
43000 LE PUY EN VELAY
04 71 09 39 97
contact.amm@sjc43.fr
www.sjc43.com

Architecture et contenu de la formation

Compétences
<p>Domaine 1 - Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice</p> <p>C1 - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adapter sa communication aux différents publics • Produire des écrits professionnels • Promouvoir les projets et actions de la structure <p>C2 - Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer les attentes et les besoins des différents publics • Définir les enjeux et les démarches adaptées en fonction des publics • Garantir l'intégrité physique et morale des publics <p>C3 – Contribuer au fonctionnement d'une structure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se situer dans la structure • Situer la structure dans différents types d'environnements • Participer à la vie de la structure
<p>Domaine 2 – Mise en œuvre d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure</p> <p>C4 – Concevoir un projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction de la structure, de ses ressources et du public accueilli • Définir les objectifs et les modalités d'évaluation • Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet <p>C5 – Conduire un projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planifier les étapes de la réalisation • Animer et gérer un groupe dans le cadre du projet • Procéder aux régulations nécessaires <p>C6 – Évaluer un projet d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les outils d'évaluation adaptés • Produire un bilan • Identifier les perspectives d'évolution
<p>Domaine 3 – Participer à la gestion des projets de la structure</p> <p>C7 – Assurer le cadrage d'un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer tout ou partie d'un cahier des charges • Planifier les étapes du projet et sa logistique matérielle • Assurer la veille réglementaire et technique <p>C8 - Promouvoir un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer et proposer une prestation annexe • Gérer les relations avec les partenaires • Participer à l'élaboration du plan de communication <p>C9 – Clôturer un projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Signaler et suivre les dysfonctionnements • Produire des états budgétaires et financiers • Participer à l'évaluation

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant :

- Les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques)
- La mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets
- Une organisation coopérative des apprentissages
- Une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Épreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 – Prendre en compte les spécificités des publics et de la structure d'exercice	9	CCF	Oral
E2 – Mettre en œuvre un projet d'animation	9	CCF (3 situations)	Oral et Pratique
E3 – Gérer un projet dans le secteur du sport	6	CCF (3 situations) et Ponctuel	Ecrit

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Pas de possibilité de valider un ou des blocs de compétences.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée.

Références : Taux moyens du CFA régional

	2022-23	2021-22	2020-21	2019-20
Taux de réussite du MC AG2S dans l'UFA	-	100%	100%	100%
Taux de réussite globaux <i>Effectif présenté</i>	-	87% 2200	90% 1303	90% 1053
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	-	en cours	44%	44%
Taux de poursuite d'étude	-	en cours	50%	44%
Satisfaction globale Apprentis entrants (Enquête réalisée en début de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	89% 600/2531	90% 365/2485	92% -	94% -
Satisfaction globale Apprentis sortants (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) <i>Répondants / Sondés</i>	-	68% 354/2400	83% -	86% -
Taux d'abandon globaux	-	14%	11%	-

Retrouvez également tous les résultats globaux du CFA Aktéap sur notre site internet.

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Poursuite en CREPS ou institut sportif.
- Passage du BP JEPS pour 2 unités seulement la MC validant 2 des 4 unités.

Débouchés professionnels :

Animateur sportif ou animateur culturel en structure.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 7 529 €.

Pour les employeurs publics d'État et hospitaliers, la formation est également prise en charge par ces derniers en totalité.

Pour les employeurs publics territoriaux, la formation est prise en charge à 100% par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{re} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^e année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^e année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement** (selon OPCO).
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Délais d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier.

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires, pour les titulaires d'un Baccalauréat.

Accès par transport

- Parking payant sur place.
- Parc à vélo.
- Bus navette TUDIP.
- Gare le Puy en Velay.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale.

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Partenariats avec clubs (foot, hand, tennis...)
- Référent formation sur site

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Restaurant Universitaire à proximité

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par le centre
- Liste de logements chez l'habitant transmis par le centre

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs, espace numérique, salle d'examen pour les CCF...
- Installations sportives sur place et à proximité (stade, mur escalade, terrains jeux collectifs ...).

Coordonnées de l'UFA



Ensemble scolaire St Jacques de Compostelle

2 rue Anne-Marie Martel
43000 LE PUY EN VELAY
04 71 09 39 97
contact.amm@sjc43.fr
www.sjc43.com

Référente Handicap

Marianne ROCHETTE MOUYREN
marianne.rochettemouyren@sjc43.fr

CFA de rattachement :



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 CALUIRE ET CUIRE
cfa@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026